

CONDITIONS D'ACCÈS à l'Habitat Inclusif

ÉTUDE DE VOS BESOINS

au travers d'une fiche de renseignements et du consentement au recueil et à l'échange de données

Vous remplissez

les conditions d'accès à l'Habitat Inclusif : voir les étapes suivantes.

ou

Vous ne remplissez pas

les conditions d'accès, nous vous orienterons vers une autre solution de logement ou un interlocuteur.

PRÉPARATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT

En ligne, sur le site **«Mademandedelogementsocial»**.

Un numéro unique départemental de type «034.....GDPUB »

vous sera attribué et vous permettra de finaliser votre demande et de choisir un logement.

EXAMEN DU DOSSIER PAR LE BAILLEUR

Une visite du logement témoin, avant examen par la Commission d'Attribution des Logements, pourra être réalisée.

DÉCISION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT

Accord

Le bailleur vous adresse un courrier. Dès retour de votre confirmation, il fixe une date d'entrée.

Refus

Analyse du refus et recherche d'une autre solution de logement.

CO-CONSTRUCTION DU PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE

Avec l'Animateur, vous définirez les actions collectives avec les 5 autres locataires.

COORDINATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

Vous avez besoin d'aides individuelles, nous pouvons vous accompagner à leur mise en place.